

Transmis en Préfecture le : 21/10/2022
N° Identifiant : 026-212600589- 20221021-2022-186-DC-SCP-AU
Publié du 21/10/2022 au 21/12/2022

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2022-186-DC-SCP

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet de faire procéder à des travaux de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON,

CONSIDÉRANT qu'un lot n° 1 Désamiantage a déjà été attribué pour cette opération, en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 07/06/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP pour les 13 autres lots de la consultation, imposant comme date limite de remise des offres le 04/07/2022,

CONSIDÉRANT que les lots n° 2, 6 et 13 ont été attribués par décisions n° 2022-167 et 2022-168,

CONSIDÉRANT que les lots n° 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12 et 14 sont toujours en cours d'analyse et feront l'objet d'une décision ultérieure,

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée dans les délais pour le lot n° 10 Isolation projetée : DAUPHINÉ ISOLATION PROJECTION (69140 Rillieux-la-Pape),

CONSIDÉRANT que, pour pour le lot n° 10 après examen de cette proposition, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, l'offre de DAUPHINÉ ISOLATION PROJECTION (69140 Rillieux-la-Pape), apparaît conforme et adaptée au besoin de la collectivité.

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 10 Isolation projetée de l'opération de RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN D'ALBON, avec :

DAUPHINÉ ISOLATION PROJECTION
280 rue Hélène Boucher
69140 RILLIEUX-LA-PAPE

pour un montant de 67 954,97 € HT soit 81 545,96 € TTC.

Transmis en Préfecture le : 21/10/2022
N° Identifiant : 026-212600589-20221021-2022-186-DC-SCP-AU
Publié du 21/10/2022 au 21/12/2022

Article 2 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le
Le Maire

Marlène MOURIER

